



Mis à jour le 29 avril 2021

COMITÉ DES PLACEMENTS

CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité des placements (le « Comité ») est un comité permanent du Conseil d'administration de l'Association Royale de Golf du Canada (œuvrant sous l'appellation de Golf Canada), ci-après dénommée « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance dans le cadre des politiques et stratégies de placement de Golf Canada.

Principales tâches du président

Dans l'exercice de ses fonctions, le président travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

1. Participer à la planification des réunions de concert avec les membres du Comité et les représentants du personnel.
2. Soutenir les membres du Comité, entre les réunions, dans l'exécution de leurs tâches.
3. Fournir des rapports écrits au Conseil d'administration sur demande.

Principales tâches du Comité

Pour remplir son mandat, le Comité exécutera les tâches suivantes :

1. Élaborer des politiques et formuler des recommandations visant à maintenir le capital de Golf Canada, tout en fournissant des revenus pour les opérations courantes, conformément à l'Énoncé de la politique de placements de Golf Canada.
2. Administrer les relations avec les gestionnaires de placements, y compris en assumant la responsabilité de leur embauche et de leur cessation d'emploi.
3. Étudier et surveiller la composition du portefeuille en conformité avec l'Énoncé de la politique de placements de Golf Canada.
4. Examiner la performance du portefeuille et du gestionnaire de placements conformément à l'Énoncé de la politique de placement.
5. Étudier annuellement l'Énoncé de la politique de placements de Golf Canada et recommander des changements pertinents au Conseil, tel que requis.
6. Fournir une rétroaction annuelle dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada.
7. Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel respectant le présent Cadre de référence.
8. Remplir toutes tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le Conseil d'administration au besoin.

Nominations

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration dans les 30 jours suivant chaque Assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. Bien que les nominations soient annuelles, les membres du Comité remplissent généralement un minimum de trois mandats d'un an.

Si un poste devient vacant au sein du Comité, pour quelque raison que ce soit, le Conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste jusqu'au terme du mandat de ce poste vacant. Le Conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité ou en ajouter.

Composition

Le Comité sera composé du président du Comité et de 5 à 8 autres personnes nommées par les administrateurs et le chef de la direction de Golf Canada, en consultation avec le président et le représentant du personnel, pour approbation par le Conseil d'administration.

La majorité des membres du Comité doivent posséder des compétences adéquates ou de l'expérience pertinente dans les domaines relevant des responsabilités du Comité (marchés des capitaux, capital-investissement et trésorerie) et refléter, dans la mesure du possible, la nature diversifiée de l'effectif de membres de Golf Canada, y compris en matière de langue, de genre, de lieu de résidence et d'ethnicité.

Le Conseil d'administration désignera le président du Comité parmi les administrateurs du Conseil. Le président peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an, selon ce que le Conseil décidera. Dans le cas de résolutions nécessitant un vote au sein du Comité, le président disposera d'un seul droit de vote, mais n'aura pas droit à un deuxième vote en cas d'égalité.

Représentants du personnel de Golf Canada

Le chef de la direction désignera un ou des représentants du personnel pour appuyer les travaux du Comité.

Réunions et ressources

Le Comité doit tenir des réunions, par téléphone, sur plateforme électronique ou en personne, au moins quatre fois par année (trimestres). Le Comité recevra de Golf Canada les ressources nécessaires pour remplir son mandat et des membres du personnel seront affectés pour aider le Comité dans son travail.

Rapports

Le Comité relèvera du Conseil d'administration. Toutes les réunions feront l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis, de même que tout rapport, au président du Conseil dans les 15 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite affichés sur la plateforme électronique de Golf Canada et seront en tout temps accessibles aux membres du comité.

Outre les rapports trimestriels réguliers découlant de chaque réunion du Comité, le président du Comité signalera au Conseil d'administration toute question urgente dès son apparition.

Examen et approbation

Ce Cadre de référence a été approuvé par le Conseil d'administration de Golf Canada le 29 avril 2021; il peut être examiné et révisé au besoin par le Conseil.